

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU JEUDI 28 JUIN 2018**

**CM2018/06 /28/10 : CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE AUX ETUDES D'AVANT-
PROJET - PROJET ET AUX TRAVAUX DE RESORPTION DES POINTS NOIRS DU BRUIT
FERROVIAIRE SUR LA COMMUNE DE SAINT-DENIS, SECTEUR PAUL ELUARD**

DATE DE LA CONVOCATION : 22 JUIN 2018
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Robin REDA

ETAIENT PRESENTS :

Sylvie ALTMAN, Eric AZIERE (jusqu'à 10h45), Denis BADRE, Dominique BAILLY, Catherine BARATTI-ELBAZ, Jean-Pierre BARNAUD (jusqu'à 10h35), Christiane BARODY-WEISS, Jacques BAUDRIER, Pascal BEAUDET, Patrick BEAUDOUIN, Jacqueline BELHOMME, Sébastien BENETEAU, Zacharia BEN AMAR, Jacques-Alain BENISTI, Jean-Didier BERGER, Sylvain BERRIOS, Jean-Didier BERTHAULT, Patrice BESSAC, Patrick BLOCHE, Julie BOILLOT, Jean-Paul BOLUFER, Geoffroy BOULARD, Philippe BOUYSSOU, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Colombe BROSEL, Denis CAHENZLI, Patrice CALMEJANE, Gilles CARREZ, Luc CARVOUNAS, Laurent CATHALA, Eric CESARI, Régis CHARBONNIER, Jacques CHAUSSAT, Marie CHAVANON, Hervé CHEVREAU, Yves CONTASSOT, Gérard COSME, Jérôme COUMET (jusqu'à 10h20), Daniel-Georges COURTOIS, Stéphanie DAUMIN, Thierry DEBARRY, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE, Stéphane DE PAOLI, William DELANNOY, Tony DI MARTINO (jusqu'à 10h20), Patrick DONATH, Julien DUMAINE, Corentin DUPREY, Christian DUPUY, Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Léa FILOCHE, Bernard GAUDUCHEAU, Jacques GAUTIER, Jean-Michel GENESTIER, Jean-Jacques GIANNESINI (jusqu'à 11h15), Christophe GIRARD (jusqu'à 10h40), Didier GONZALES, Nicole GOUETA, Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE (jusqu'à 10h20), Eric HELARD (jusqu'à 10h40), Frédéric HOCQUARD (jusqu'à 10h40), Ivan ITZKOVITCH, Patrick JARRY, Halima JEMNI, Bruno JULLIARD, Jérôme KARKULOWSKI, Marie KENNEDY, Bertrand KERN, Olivier KLEIN (jusqu'à 10h40), Christine LAVARDE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLEC'H, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE, Marie-Christine LEMARDELEY, Michel LEPRÊTRE, Marie-Pierre LIMOGES, Hervé MARSEILLE (jusqu'à 11h00), Brigitte MARSIGNY, Jacques JP MARTIN, Pierre-Yves MARTIN, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Jean-Louis MISSIKA (jusqu'à 11h00), Philippe MONGES, Joëlle MOREL, Georges MOTHRON (jusqu'à 11h00), Gauthier MOUGIN, Christophe NAJDOVSKI (jusqu'à 11h15), Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Philippe PEMEZEC (jusqu'à 10h30), Mao PENINO, Carine PETIT, Danièle PRÉMEL, Raphaëlle PRIMET, Robin REDA, Yves REVILLON, Laurent RIVOIRE, Laurent RUSSIER, André SANTINI (jusqu'à 10h00), Gilles SAVRY, Georges SIFFREDI, Jean-Pierre SPILBAUER, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHENE, Michel TEULET, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, François VAUGLIN, Pauline VÉRON (jusqu'à 11h00), Dominique VERSINI (jusqu'à 11h00) et Alexandre VESPERINI.

Formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES :

Miche ADAM par Sébastien BENETEAU, Manuel AESCHLIMANN par Denis CAHENZLI, Maire-Hélène AMIABLE par Jacqueline BELHOMME, François ASENSI par Michel LEPRETRE, Eric AZIERE par Stéphane DE PAOLI (à partir de 10h45), Marinette BACHE par Marie-Christine LEMARDELEY, Pierre-Christophe BAGUET par Gauthier MOUGIN, Jean-Pierre BARNAUD par Robin REDA (à partir de 10h35), Françoise BAUD par Patricia TORDJMAN, David BELLARD par Joëlle MOREL, Nicolas BONNET-OULALDJ par Danièle

PREMEL, Alain-Bernard BOULANGER par Philippe PEMEZEC, Céline BOULAY-ESPERONNIER par Dominique BAILLY, Frédérique CALANDRA par Emmanuel GREGOIRE, Christian CAMBON par Patrick OLLIER, Vincent CAPO-CANELLAS par Jacques CHAUSSAT, Raymond CHARRESSON par Claire MAYOLY-FLORENTIN, Marie-Carole CIUNTU par Jean-Paul FAURE-SOULET, Jérôme COUMET par Dominique VERSINI (à partir de 10h20), François DAGNAUD par Halima JEMNI, Philippe DALLIER par Julie BOILLOT, Grégoire DE LA RONCIERE par Patrick BEAUDOUIN, Richard DELL'AGNOLA par Nathalie FANFANT, Christian DEMUYNCK par Jean-Didier BERTHAULT, Patrick DOUET par Sylvie ALTMAN, Carole DRAI par Sylvain BERRIOS, Christian FAUTRE par Marie KENNEDY, Yvan FEMEL par Didier GONZALES, Michel FOURCADE par Corentin DUPREY, Vincent FRANCHI par Patrick CALMEJANE, Sylvie GERINTE par Jean-Baptiste DE FROMENT, Jean-Jacques GIANNESINI par Jean-Pierre SPIELBAUER (à partir de 11h15), Hervé GICQUEL par Françoise LECOUFLE, Christophe GIRARD par Carine PETIT (à partir de 10h40), Emmanuel GRÉGOIRE par Christophe GIRARD (à partir de 10h20), Didier GUILLAUME par Stéphanie DAUMIN, Jean-Jacques GUILLET par Denis BADRE, Daniel GUIRAUD par Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Eric HELARD par Patrick DONATH (à partir de 10h40), Anne HIDALGO par Catherine BARATTI-ELBAZ, Frédéric HOCQUARD par Léa FILOCHE (à partir de 10h40), Thierry HODENT par Alexandre VESPERINI, Christine JANODET par Galla BRIDIER, Carinne JUSTE par Laurent RUSSIER, Philippe JUVIN par Eric CESARI, Jean-Claude KENNEDY par Jacques BAUDRIER, Olivier KLEIN par Marie CHAVANON (à partir de 10h40), Laurent LAFON par Jean-Pierre BARNAUD, Jean-Christophe LAGARDE par Laurent RIVOIRE, Nathalie LALLIER par Christian DUPUY, Philippe LAURENT par Anne TASCHEN, Franck LE BOHELLEC par Daniel-Georges COURTOIS, Hervé MARSEILLE par Thierry DEBARRY (à partir de 11h00), Valérie MAYER-BLIMONT par Geoffroy BOULARD, Jean-Loup METTON par Bernard GAUDUCHEAU, Virginie MICHEL-PAULSEN par ,Philippe GOUJON, Jean-Louis MISSIKA par Mao PENINO (à partir de 11h00), Georges MOTHON par Julien DUMAINE (à partir de 11h00), Rémi MUZEAU par Catherine LECUYER, Christophe NAJDOVSKI par Daniel BREUILLER (à partir de 11h15), Jean-Charles NEGRE par Patrice BESSAC, Anne-Constance ONGHENA par Brigitte MARSIGNY, Philippe PEMEZEC par Jean-Paul BOLUFER (à partir de 10h30), Gilles POUX par Patrice LECLERC, André SANTINI par Eric HELARD (à partir de 10h00), Eric SCHLEGEL par Ludovic TORO, Jean-Pierre SCHOSTECK par Jérôme KARKULOWSKI, Marie-Christine SEGUI par Jacques-Alain BENISTI, Jean-Yves SENANT par Georges SIFFREDI, Sylvie SIMON-DECK par Laurent CATHALA, Anne SOUYRIS par Yves CONTASSOT, Azzédine TAÏBI par Patrick BRAOUEZEC, Sylvine THOMASSIN par Zacharia BEN AMAR, Georges URLACHER par Dominique STOPPA-LYONNET, Corinne VALLS par Gérard COSME Sophie VALLY par Pascal BEAUDET, Laurent VASTEL par Ivan ITZKOVITCH, Pauline VÉRON par Marie-Pierre DE LA GONTRIE (à partir de 11h00), Dominique VERSINI par Colombe BROSSEL (à partir de 11h00), Jean-Marie VILAIN par François LE CLEC'H et Jean-François VOGUET par Philippe BOUYSSOU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Julien BARGETON, Eric BERDOATI, Marielle DE SARNEZ, Olivier DOSNE, Didier DOUSSET, Jean-Christophe FROMANTIN, Afaf GABELOTAUD, Stéphane GATIGNON, Claude GOASGUEN, Eric GRILLON, François HAAB, Marie-Laure HAREL, Michel HERBILLON, Vincent JEANBRUN, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Jean-François LAMOUR, Xavier LEMOINE, Jacques MAHEAS, Fadila MEHAL, Thierry MEIGNEN, Jean-Marc NICOLLE et Martine VALLETON.

Dans le cadre de la circulaire du 12 juin 2001 relative aux observatoires du bruit des transports terrestres et à la résorption des points noirs bruit, complétée et modifiée par celle du 28 février 2002 relative aux politiques de prévention et de résorption du bruit ferroviaire, des études préalables ont été menées en 2003 financées par la Région Ile-de-France et RFF, Maître d’Ouvrage sur des sites pilotes, dont la commune de Saint-Denis. Elles ont permis d'identifier et de localiser un certain nombre de points noirs du bruit (PNB) ferroviaire le long des voies ferrées sur le territoire de cette commune, d'évaluer les niveaux sonores des infrastructures existantes dans leur condition future d'exploitation, de déterminer les points noirs bruit qui

nécessitent des interventions de réduction des nuisances sonores, et de proposer des mesures de protection afin de réduire les niveaux sonores générés par la circulation ferroviaire, conformément à la législation.

L'opération est située entièrement sur le territoire de la commune de Saint-Denis. La cité Paul Éluard se situe le long des voies ferrées de la ligne de Paris à Lille et à proximité de la ligne H. Elles sont parcourues par des TGV, Thalys, Eurostar, TER et Trains de banlieues (RER D et Transilien ligne H).

Dans ce cadre, l'étude acoustique préliminaire réalisée en 2003 par la SNCF sur la commune de Saint Denis – cité Paul Eluard permet de proposer des solutions techniques de résorption des PNB identifiés en distinguant la part de protection à la source (écrans) de la part de protection de façade. Ces solutions font l'objet de concertation avec les collectivités concernées.

Au cours de l'année 2011, une convention relative au financement pour les études avant-projet de résorption du bruit ferroviaire sur la cité Paul Éluard est établie entre l'État, la Région Ile-de-France, le Département de Seine-Saint Denis, Plaine Commune et la commune de Saint Denis.

Le programme de l'opération est donc d'abord établi sur la base du dossier d'étude de faisabilité (rapport définitif de mai 2003). De nombreuses variantes sont étudiées lors de l'étude préalable. En raison des contraintes budgétaires, la solution retenue en phase avant-projet est une variante optimisée avec un écran positionné le long de la ligne de Paris à Lille pour une enveloppe prévisionnelle de 9 100 000€ HT (CE 01 2005). Le projet est stoppé en 2013 par manque de financement.

L'arrivée de la Métropole du Grand Paris en 2017 comme financeur supplémentaire pour cette opération permet de la relancer. En effet, la MGP a confirmé son soutien à cette opération par un financement à hauteur de 1 166 220 € dont 866 220 € de crédit FSIL dans le cadre du Pacte Métropolitain d'Innovation et 300 000 € dans le cadre du Fond d'Investissement Métropolitain. Par ailleurs, la Métropole a contribué à la mobilisation des autres partenaires pour d'une part garantir le respect du calendrier par SNCF réseau, mais également confirmer les financements de l'Etat.

Un nouveau périmètre est défini pour prendre en compte le bruit de circulation du tramway T8 dans le quartier qui a modifié l'environnement sonore local depuis sa mise en service en 2014 (suppression au Sud de la protection par mur antibruit substitué par des isolations acoustiques de façade lorsque cela est nécessaire).

À partir du chiffrage réalisé en phase avant-projet, le coût prévisionnel de l'opération est ajusté et actualisé aux conditions économiques actuelles.

A compter du 1er janvier 2018, la Métropole du Grand Paris, conformément à la délibération du 8 décembre 2017 adoptée à l'unanimité et en application de l'article 59-XIII de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), se substitue au financement de la part des communes et des établissements publics territoriaux dans le cadre des projets de résorption des points noirs de bruits dont les conventions financières sont finalisées ou en cours de finalisation.

C'est pourquoi la Métropole du Grand Paris se substitue au financement de la Commune de Saint-Denis et de l'établissement public territorial Plaine Commune. Les discussions se poursuivent avec Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis pour que les moyens humains et financiers affectés à cette opération soient évalués de manière concertée.

Le coût global de l'opération du projet est arrêté, sur la base de l'engagement des financeurs, à 5 985 330 € HT (CE 01/2017), soit 6 519 966 € HT courant, et selon la répartition financière suivante :

Financeurs	Montant HT du financement (en € courants)	Clé de répartition résultante en %		TVA à taux réduit (10%)
État	1 629 992 €	25,00%		
Région Ile de France	1 629 992 €	25,00%		
SNCF Réseau	1 629 992 €	25,00%		37 312 €
Métropole du Grand Paris	763 770 €	11,71%	25,00%	12 438 €
Pacte État-Métropole (DSIL)	866 220 €	13,29%		
Total	6 519 966 €	100,00%		49 750 €

La Métropole du Grand Paris participe à hauteur de 776 208 € courants. Les dépenses sont à prévoir sur le budget 2018 et suivants (comme prévu à l'annexe 4 de la convention relative aux prévisions d'appels de fond), en complément des 866 220 € fléchés par l'Etat au titre du Pacte Métropolitain d'Innovation.

La durée prévisionnelle des études et des travaux est de 36 mois, à compter de la date de la signature de la présente par l'ensemble des signataires. A noter que les travaux de réalisation sont prévus sur 2020-2021 selon le calendrier prévisionnel de l'opération joint en annexe au projet de convention.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et en particulier son article 59-XIII,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la circulaire du 12 juin 2001 relative à l'observatoire du bruit et à la résorption des points noirs du bruit des transports terrestres,

Vu la circulaire et l'instruction interministérielles du 28 février 2002 relatives à la politique de prévention et de résorption du bruit ferroviaire,

Vu la circulaire interministérielle du 25 mai 2004 relative au bruit des infrastructures de transports terrestres,

Vu la délibération n° CR 53-15 du 18 juin 2015 approuvant le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 9 juillet 2015 ;

Vu la délibération CM2017/08/12/09 du 8 décembre 2017 relative à la compétence lutte contre les nuisances sonores et précisant le champ d'intervention de la Métropole du Grand Paris dans le cadre de l'exercice de cette compétence,

Vu le projet de convention de financement relative aux études d'avant-projet – projet et aux travaux de résorption des points noirs du bruit ferroviaire sur la commune de Saint-Denis, secteur Paul Eluard,

Considérant la compétence de la Métropole en matière de financement de la résorption des Points Noirs de Bruit qui implique que la Métropole du Grand Paris se substitue au financement de la part des communes et des établissements publics territoriaux dans le cadre des projets de résorption des points noirs de bruits dont les conventions financières sont finalisées ou en cours de finalisation,

Considérant que le bruit figure parmi les enjeux environnementaux de premier rang pour la qualité de vie et l'attractivité de la zone métropolitaine,

Considérant la volonté de la Métropole du Grand Paris de participer à l'amélioration de la qualité de vie des métropolitains en participant aux actions de résorption des Points Noirs de Bruit sur le territoire,

La commission Développement durable et environnement consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la convention de financement relative aux études d'avant-projet - projet et aux travaux de résorption des points noirs du bruit ferroviaire à Saint-Denis, secteur Paul Eluard.

DECIDE de financer ce projet à hauteur de 776 208 € courants, au titre de sa compétence lutte contre les nuisances sonores, en complément des 866 220 € fléchés par l'Etat au titre du Pacte Métropolitain d'Innovation, avec la Métropole du Grand Paris.

PRECISE que la Métropole du Grand Paris s'est substituée, conformément à la délibération qui précise sa compétence en la matière, à la participation financière de la commune de Saint-Denis et à l'établissement public territorial Plaine Commune.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 204 du budget 2018 et suivants de la Métropole.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.